



PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil Municipal
du 5/06/2025 à 20h30

Président : Guy VISSEQ, maire

Membres du conseil présents : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Sylvie COTTARD, Francis PONS, Elisabeth FAYEL, Guy LAYRAC, Patricia PANISSIE, Jérôme BONY et Olivier BARRE

Membres du conseil absents : Elodie FERRIERES

Secrétaire de séance : Guy LAYRAC

Nombre de membres en exercice : 11 / **présents** : 10 / **représentés** : 0

Quorum : atteint

Date de convocation et d'affichage : 27 mai 2025

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 6 mai 2025**
- **Validation de la modification de plans de l'AVP « Ilot Lagarrigue »**
- **Soutien à l'organisation « P'tit tour à vélo » avec les scolaires de Lunel, porté par le Comité départemental USEP Aveyron**
- **Remboursement de frais avancés par M. le maire**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION ADOPTEE

Remboursement de frais avancés par M. le maire - N° 2025-06-01

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a du payer avec sa carte bancaire personnelle deux fournisseurs qui n'acceptent pas le mandat administratif pour : une hotte aspirante pour un logement de la commune et des gilets jaunes taille enfant pour l'école en vue du « P'tit tour à vélo » organisé avec l'Usep Aveyron

Après en avoir délibéré et pris connaissance des factures jointes à la délibération, Le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser M ; le maire à se rembourser la somme de 142.87€.

DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

Nouveaux plans de l'AVP « Ilot Lagarrigue »

M. le maire fait un retour sur le rendez-vous pris le 23 mai dernier avec le maitre d'œuvre afin d'ajuster les plans, entre autres pour revoir la surface de terrain à revendre à M. Lagarrigue devant sa propriété riveraine au projet. La surface revendue à M. Lagarrigue correspond maintenant à ses attentes, les élus valident cette modification.

Il est convenu de voir avec le maitre d'œuvre les délais des prochaines étapes, à savoir la mise en place de la consultation des entreprises.

Organisation « P'tit tour à vélo »

A la demande de l'institutrice de Lunel, les élus acceptent de s'occuper la semaine prochaine de la signalétique des deux parcours du « P'tit tour à vélo » qui aura lieu le lundi 16 juin, soit aller repérer le nombre de panneaux qu'il faut et aller les accrocher avant lundi 16 juin. La secrétaire de mairie et l'employé communal prépareront les panneaux.

Un autre rendez-vous avec l'institutrice est prévu vendredi 6 juin à 13h30, un compte-rendu sera fait aux élus pour préciser d'autres besoins sur cette organisation.

Chien à placer

M. le maire explique qu'à la demande d'un administré qui ne reviendra plus chez lui pour raison de santé et en l'absence de famille proche, la commune a pris la responsabilité de s'occuper d'un chien. Une annonce sera passée sur différents supports (leboncoin, Panneau Pocket, site de la SPA, sites de différentes assos, réseau de la CCCM, affiches). Dès qu'une famille adoptante se sera manifestée, la commune devra prendre rdv et amener le chien

chez un vétérinaire pour le stérilisé et le vacciner. La CCCM prendra en charge les frais de vétérinaire et la famille adoptante viendra le chercher à l'issue des soins. La commune prendra en charge l'alimentation et les soins du chien en attendant une adoption avec l'aide volontaire de ceux qui le souhaitent.

RH

M. le maire rapporte ce qui s'est décidé entre maires du RPI concernant le contrat de l'animatrice territoriale pour la rentrée prochaine. Elle sera embauchée par la commune de Sénègues (28h/sem sur temps scolaire dont 6h à l'école de Lunel), une part que la commune de Sénègues refacturera au moment du partage des charges de fonctionnement des écoles.

M. le maire rappelle, à l'approche du lundi de Pentecôte que la journée de solidarité doit être faite par les agents, la secrétaire et l'employé communal viendront travailler le lundi de pentecôte et pour les agents de l'école il reste à organiser leurs heures d'ici la fin de l'année scolaire.

Terrain de quilles

M. le maire rappelle que le dossier de demande de subvention pour le département a été déposé. Cependant le Club de quilles et certains élus réfléchissent à une solution moins onéreuse en envisageant des travaux en auto construction sur la base de madriers et d'IPN, des devis sont attendus.

Entretien cimetière

Valérie QUINTARD partage des retours qu'elle a eu sur l'état d'enherbement des allées du cimetière de St Félix, elle a appelé l'employé communal qui a commencé le désherbage mais qui a aussi partagé sa difficulté à tout mener de front à cette période de l'année où il est aussi très pris par le nettoyage des bords de route à l'épaveuse. Les élus reconnaissent l'aspect chronophage et difficile du désherbage à la main et proposent à l'employé communal de passer pour le moment la tondeuse avant d'envisager d'enherber les allées du cimetière dès l'automne prochain.

Clôture de l'école

Olivier BARRE présente un nouveau devis de l'entreprise C2B à la Cavalerie, un devis qui paraît plus intéressant que de faire installer une nouvelle clôture en régie. Olivier BARRE doit recontacter l'entreprise pour préciser que seule la clôture au fond du pré serait à faire, le grillage devant la cour sera refait dans un second temps.

Cantine

M. le maire rapporte que les tarifs proposés par « Nos Invités-Traiteur » n'augmenteront pas pour la rentrée 2025-2026, seul le prix du pain augmente légèrement.

Période préélectorale

M. le maire rappelle l'importance d'être formés et informés sur les nouvelles règles à respecter par les collectivités en période électorale, le 25 juin 2025 à Rodez (de 14h à 17h) il

se déplacera avec la secrétaire de mairie pour une session d'information gratuite organisée par l'ADM12.

Invitations et rdv à venir

M. le maire partage les différentes invitations reçues et les élus se répartissent les dates pour y assister :
Les élèves de Sénergues présenteront leur pièce de théâtre tirée du conte de Pierre et le Loup le vendredi 20 juin à la salle des fêtes de Sénergues à 19h15 / AG de la Maison de l'Ambroisie le 13 juin à 14h30 / AG de l'Espace Emploi Conques Marcillac le 17 juin à 18h / AG de l'ADMR le 20 juin 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h30.

<u>Arrêté du Procès-Verbal</u> Séance du 6 mai 2025	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 6 mai 2025 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025.	
<u>Procès-Verbal arrêté le : 05/06/2025</u>	
Le Maire Guy VISSEQ 	Le/La secrétaire de séance Guy LAYRAC 